



L'ACTUALITÉ

LA SANTÉ DES FEMMES, UN LEVIER POUR RENFORCER LA MIXITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Immersion en entreprise et table ronde avec Élisabeth Borne : la santé et la place des femmes dans l'artisanat du bâtiment étaient au cœur du déplacement organisé vendredi dernier en Ile-et-Vilaine.

Le 13 mars, la CAPEB nationale a organisé en Ile-et-Vilaine un temps fort consacré à la place et à la santé des femmes dans l'artisanat du bâtiment, marquant une nouvelle étape dans son engagement de longue date en faveur de la mixité des métiers. Cette initiative, qui a combiné la visite d'une entreprise artisanale et une table ronde réunissant acteurs professionnels, partenaires sociaux et responsables publics, illustre la volonté de la CAPEB de faire évoluer durablement le secteur pour le rendre plus ouvert, plus attractif et plus adapté aux réalités de toutes celles et ceux qui y travaillent. Le témoignage de trois apprenties, trois chefs d'entreprise et trois co-gérantes, d'une formatrice et d'une conseillère d'orientation, a montré que les parcours féminins dans nos métiers sont aujourd'hui bien réels, même si les femmes ne représentent encore qu'environ 14 % des salariés des TPE du secteur.

La CAPEB affirme sa détermination à lever les freins culturels et les préjugés qui persistent encore, notamment dans l'orientation scolaire, et à casser les plafonds de verre qui peuvent limiter l'accès des femmes aux métiers et aux responsabilités. L'objectif est clair : faire en sorte que la mixité soit naturelle au sein des entreprises artisanales, au service de leur dynamisme et de leur capacité à

relever les défis majeurs du secteur, comme la rénovation énergétique ou l'adaptation des logements.

Cette dynamique s'inscrit dans un travail de fond engagé depuis longtemps, notamment à travers la Commission Nationale des Femmes de l'Artisanat, créée en 1979, et plusieurs campagnes nationales visant à valoriser les métiers du bâtiment auprès des femmes, la dernière visant à « Bâtir la mixité » y compris dans les instances de la CAPEB, comme l'a rappelé Christophe Bellanger, vice-président en charge du sujet notamment.



Aujourd'hui, la santé des femmes et sa prise en considération dans les entreprises est un enjeu central pour rendre les métiers du bâtiment attractifs et accélérer l'accueil des femmes dans les entreprises du secteur. Parce qu'une femme et un homme ne réagissent pas de la même façon à un problème de santé et parce que la manière

de traiter ces problèmes n'est pas non plus la même, PROBTP a décidé, au travers de son Observatoire Santé, d'étudier la question autrement. Le Directeur général de PROBTP, Hervé Naerhuysen, était là pour en expliquer la démarche et les objectifs. Ce vendredi, en partenariat avec PROBTP et son Observatoire Santé, la CAPEB a lancé ainsi une démarche inédite visant à mieux comprendre les enjeux de santé propres aux femmes cheffes d'entreprise et salariées du secteur, afin de développer des actions de prévention et des parcours de santé adaptés. « C'est une fierté pour la CAPEB de réunir les outils paritaires du BTP autour d'elle pour trouver les bonnes réponses, faire connaître au grand public ce que le secteur fait pour ses actifs, et le rendre ainsi plus attractif » a souligné le Président Jean-Christophe Repon à l'occasion de la table ronde.

Les études, dont les grandes lignes ont été présentées lors de la table ronde par Yann Danion en tant que Président de l'OPPBTP, montrent que les femmes du bâtiment sont souvent très engagées dans leur activité mais sont souvent confrontées à une charge mentale, au stress, et à des difficultés à concilier vie professionnelle et personnelle. Certaines problématiques spécifiques restent également insuffisamment prises en compte,

comme l'adaptation des équipements de protection individuelle ou les questions liées à la maternité. Le témoignage de la formatrice au CFA de Montgermont, ancienne salariée, a été particulièrement éloquent à ce sujet.

Pour la CAPEB, mieux intégrer ces réalités dans l'organisation du travail et les politiques de prévention constitue un progrès pour l'ensemble de la profession car, en effet, améliorer les conditions de travail, renforcer la prévention et mieux prendre en compte la santé des femmes contribue à faire évoluer les pratiques dans les entreprises au bénéfice de tous, salariés et chefs d'entreprise.

Au-delà de la question de la santé, la CAPEB défend également la reconnaissance du rôle des femmes dans les entreprises artisanales, que 26 000 assument avec un statut de conjoint collaborateur. En ouvrant des droits sociaux, en évitant le lien hiérarchique qui existe entre le chef d'entreprise et son

salarié et en permettant aux femmes qui le choisissent de porter des mandats électifs, ce statut est à la fois protecteur, émancipateur et responsabilisant, comme l'a rappelé Véronique David, Présidente de la CNFA. Sa suppression décidée à l'échéance du 31 décembre 2026 par la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, est tout autant incompréhensible qu'inadmissible. Pourquoi imposer à 26 000 femmes d'abandonner un statut qui correspond à un choix de couple et à un modèle d'entreprises et laisser près d'un million de micro-entrepreneurs poursuivre leur chemin dans une impasse qui ne leur offre ni protection sociale ni perspective de rémunération correcte ? Tel a été l'agacement de Virginie Chevallier, la Présidente de la CAPEB Ile-et-Vilaine qui accueillait l'événement.

Pour la CAPEB, préserver et renforcer la place des femmes dans l'artisanat du bâtiment est

essentiel pour garantir la vitalité du modèle entrepreneurial des petites entreprises et répondre aux besoins économiques et sociétaux.

Ainsi, la mixité et la prise en compte de la santé des femmes ne sont pas seulement des enjeux d'égalité : elles constituent un levier majeur pour moderniser le secteur, améliorer les conditions de travail et attirer de nouvelles générations vers les métiers du bâtiment !

Cet événement en Ile-et-Vilaine marquait ainsi le lancement d'une campagne de sensibilisation de tous les adhérents de la CAPEB aux problématiques de santé qui se poursuivra lors de la CNFA des 19 et 20 mai prochains, des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB du 24 au 26 juin et, enfin, des 80 ans de la CAPEB, le 29 septembre.

[Tout savoir sur cet événement sur ARTUR.](#)

ÉCONOMIE

→ FACTURATION ÉLECTRONIQUE : L'OUVERTURE DU PILOTE

La réforme de la facturation électronique a franchi une étape clé avec l'ouverture du pilote. Plateformes, entreprises et experts-comptables se mobilisent pour préparer cette transformation majeure. Fin février, 139 plateformes étaient prêtes, dont 107 déjà immatriculées. Côté entreprises, 925 structures se sont portées volontaires pour émettre des factures, tandis que 5 187 souhaitent uniquement en réceptionner. Le dispositif entre désormais dans sa phase opérationnelle : les plateformes bêta testeuses ont validé la solution et les premiers échanges de factures électroniques ont été réalisés avec succès depuis le 17 février. Ce pilote marque une

avancée décisive vers un écosystème de facturation plus fluide, plus fiable et résolument tourné vers le numérique. Toutes les entreprises peuvent participer à ce pilote.

Côté réglementation, la loi de finances 2026 renforce les obligations, clarifie la portabilité et supprime le portail public. Le pilote vise désormais à sécuriser l'échéance du 1er septembre 2026, vérifier l'interopérabilité des solutions et accompagner la montée en charge de l'annuaire. Les premiers retours d'expérience sont attendus à la fin de ce mois de mars. Plus d'informations sur la page ARTUR [Facturation Electronique](#)



SOCIAL

→ DES GANTS ADAPTÉS POUR CHACUN : COMMENT BIEN LES CHOISIR ?

L'IRIS-ST a récemment mis en ligne de nouvelles fiches « Comment choisir ses gants » permettant à chaque professionnel de choisir ses gants en fonction de son métier et de ses besoins. Une première fiche générale, intéressant l'ensemble des professions rappelle que les artisans sont amenés à manipuler constamment des matériaux et qu'il est essentiel pour eux de protéger leurs mains. Ils doivent donc choisir des gants adaptés qui leur permettent de se protéger tout en conservant leur dextérité et la précision du geste, essentielle à l'exercice de leur métier. Cette première fiche explique pourquoi il est nécessaire de choisir de bons gants, quels sont les critères de choix à prendre en considération, quels

sont également les différents niveaux de protection et de performance des gants proposés sur le marché, et la matière dans laquelle ils sont réalisés, en fonction des risques contre lesquels il convient de se protéger : risque mécanique, risque lié aux produits chimiques, exposition à la chaleur et aux flammes ou bien au froid. En plus de ces éléments génériques, une fiche dédiée à chacun des métiers de l'artisanat du bâtiment est proposée sur le site de l'IRIS-ST. Ainsi, les carreleurs, charpentiers, couvreurs, électriciens, maçons, menuisiers agenciers, plombiers chauffagistes, peintres et poseurs de revêtements, serruriers métalliers, vitriers miroitiers, artisans de la pierre, du plâtre



et de l'isolation, du paysage et des travaux publics tous disposent désormais de leur propre fiche pratique leur permettant de choisir les gants qui leur conviendront le mieux. [Accéder à toutes les fiches ici](#)

FORMATION

→ ALTERNANCE : DES AIDES À L'EMBAUCHE REVUES À LA BAISSE EN 2026

La réforme des aides à l'embauche d'apprentis pour l'année 2026 est désormais actée. Après plusieurs mois d'attente liés au retard du vote de la loi de finances, le gouvernement a publié un décret précisant les nouveaux montants. Sans surprise, ces aides sont globalement revues à la baisse, en particulier pour les formations du supérieur. Depuis le 8 mars 2026, les entreprises bénéficient de nouveaux niveaux d'aide pour tout contrat d'apprentissage signé. Les diplômes de niveaux 3 et 4, correspondant notamment au CAP et au baccalauréat, sont les seuls à conserver des montants identiques à ceux de 2025. Les entreprises de moins de 250 salariés continuent ainsi

de percevoir une aide de 5 000 euros, tandis que celles de 250 salariés et plus bénéficient toujours de 2 000 euros.

En revanche, une première diminution concerne les formations de niveau 5, équivalentes à un bac + 2. Pour ces dernières, l'aide est désormais fixée à 4 500 euros pour les entreprises de moins de 250 salariés et à 1 500 euros pour les structures de plus grande taille. La baisse est encore plus marquée pour les niveaux 6 et 7, qui correspondent aux formations de type licence, master ou écoles spécialisées. Dans ce cas, les PME ne perçoivent plus que 2 000 euros, tandis que les grandes entreprises voient leur aide tomber à 750 euros.



COMMUNICATION

→ ET SI VOUS CANDIDATIEZ AU PRIX EDURÉNOV' ?

Le programme EduRénov, porté par la Banque des Territoires vise à faciliter la rénovation énergétique des bâtiments scolaires et éducatifs publics en France en créant un lien concret entre collectivités territoriales et entreprises du secteur. Lors de son lancement, EduRénov avait pour objectif de financer la rénovation énergétique de 10 000 bâtiments scolaires d'ici 2027 avec 2 milliards € de prêts et 50 millions € d'ingénierie. À mi parcours, des milliers de projets ont déjà été soutenus. La Banque des Territoires a indiqué que plus de 5 400 projets étaient engagés partout en France mi 2025. Aujourd'hui le programme ne se limite plus à des prêts et à l'ingénierie : il lance désormais des « Défis de l'innovation », un appel à

projets destiné à promouvoir des solutions techniques innovantes pour accélérer les rénovations énergétiques dans les écoles et établissements sportifs.

Le programme EduRénov est au cœur de la 2^e édition des Prix de la Rénovation 2026. Vous avez déjà rénové une école, un équipement éducatif ou sportif ? Vous avez mené une démarche ambitieuse, innovante ou particulièrement engagée ? C'est le moment idéal pour mettre votre réalisation en lumière.

En partenariat avec la CAPEB, EduRénov valorise le savoir faire des acteurs de terrain et récompense les projets les plus inspirants. Les lauréats bénéficieront d'un trophée, d'une interview vidéo, de portraits professionnels, d'une visibilité renforcée au



sein du réseau EduRénov, ainsi que d'une formation dédiée pour mieux s'adresser aux collectivités.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2026 : à vous de jouer !

GOUVERNEMENT

→ L'ÉLECTRIFICATION À TOUT PRIX ?

Le Gouvernement a mis en place un groupe de travail sur l'électrification des bâtiments dans la lignée du Plan national d'électrification sous la direction des ministres de la Transition écologique, et du Logement. Ces travaux, lancés le 4 mars, ont clairement vocation à imposer la PAC, les ministres cherchant à recueillir des solutions concrètes, notamment dans le collectif, pour lisser le reste à charge et inclure la réparation, l'entretien et la maintenance des équipements.

La CAPEB y était représentée par Jean-Claude Rancurel. Celui-ci a rappelé que la CAPEB est attachée à la décarbonation des bâtiments et fait observer que l'électrification est l'un des moyens d'y

parvenir, mais pas le seul. Nous sommes rejoints en ce sens par les associations de consommateurs et les ONG qui se sont montrées dubitatives devant la volonté du Gouvernement de réorienter les programmes CEE sur l'électrification, en considérant qu'il y a un enjeu de sobriété et de rénovation énergétique performante des logements, incluant l'isolation, en amont du changement de chauffage. Jean-Claude Rancurel a rappelé que, pour la CAPEB, l'enjeu est celui d'une transition vers une électrification crédible, non brutale et financièrement acceptable pour le client, tenant compte du mix énergétique et des contraintes des logements existants. Pour cela, la CAPEB prône la mise en place



d'une réelle transition avec un soutien aux solutions et équipements hybrides. Elle invite aussi à étudier et à évaluer toutes les contraintes techniques et de sécurité électrique des bâtiments, particulièrement dans le logement collectif.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a examiné lundi soir le nouveau projet de bilan politique de la mandature puis a examiné l'opportunité du passage en plénière de deux projets d'Avis (« Contrer les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques » présenté par la commission Éducation, Culture et Communication d'une part, et « La gouvernance internationale face aux enjeux de la gestion durable de l'eau » porté par la commission Affaires européennes et internationales), de deux projets d'étude (l'une sur les changements systémiques et les ruptures et leurs impacts sur les compétences, et l'autre sur les engagements du CESE en faveur des droits des femmes et de l'égalité) et d'un projet de résolution « Pour un modèle de société soutenable, durable et inclusive à horizon 2050 ». De son côté, la commission Travail et Emploi a travaillé sur son projet de bilan de mandature.

PRESSE

La Tribune publie cette semaine un article sur la refondation de la REP intégrant les échanges avec le Président de la CAPEB. [Le lire ici](#). Ce même journal a relayé la tribune signée de Jean-Christophe Repon sur le rôle des entreprises artisanales du bâtiment dans les territoires. [La lire ici](#).



La presse a relayé notre déplacement en Ile-et-Vilaine le 13 mars pour un focus sur la santé et la place des femmes dans les entreprises artisanales du bâtiment :



BatiActu, Le Petit Vitré, Ouest-France et le Batiment Artisanal. Enfin, Yaniv Azencot, podcaster de la chaîne YouTube ILA26, spécialisée dans la rénovation énergétique et les CEE, diffuse le podcast enregistré par Jean-Christophe Repon sur le sujet. Un entretien d'une heure [à voir ici](#).



RÉSEAU

Le Président confédéral est allé à la rencontre des élus de la promo 2026 de l'École des Cadres dont le regroupement national était organisé mardi et mercredi. L'occasion d'un débat syndical sur les dossiers d'actualité que la CAPEB défend âprement devant les pouvoirs publics et sur l'impérieuse nécessité pour les représentants de la CAPEB d'être bien préparés à leur rôle d'influence politique localement.

Par ailleurs, Jean-Christophe Repon avait prévu de participer vendredi au centenaire de la CAPEB Côte-d'Or. Une occasion de valoriser le rôle clé des artisans du bâtiment dans la

vie locale et le dynamisme des communes, en présence notamment de parlementaires, d'élus locaux et, bien sûr, d'artisans.

FILIÈRE REP

Après avoir échangé la semaine dernière avec AMORCE qui représente les collectivités locales, le Président avait rendez-vous cette semaine avec le Directeur général et le Président d'ÉCOMINÉRO. Il s'agissait bien sûr d'évoquer les évolutions envisagées par le ministère du dispositif de la REP PMCB. Un décret et le nouveau cahier des charges des éco-organismes devraient être proposés fin mars pour consultation.

CAP CAPEB

Jean-Christophe Repon présidait jeudi matin le comité de pilotage de CAP CAPEB, qui se réunissait pour faire un état des lieux de quelques chantiers en cours et un point sur le chantier 36 (évolution des résolutions), le chantier 12 (consultation du Réseau) et le chantier 13 (dynamisation des sections professionnelles).

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P se tenait jeudi midi.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunissait en cette fin de semaine pour prendre les dernières décisions préparatoires à l'Assemblée générale, faire le point sur l'organisation des 80 ans et le changement du logo, examiner des projets économiques, et dresser un état des lieux des affaires publiques et parlementaires, des négociations sociales en cours, des questions compétences et formation et des partenariats. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

RÉSEAU

→ ÉCOLE DES CADRES : 60 STAGIAIRES POUR LA 60^e PROMO !

Le regroupement national de la promotion 2026 de l'École des Cadres, organisé ces 17 et 18 mars 2026, a constitué un moment fort, à la fois studieux et profondément convivial. Cette édition avait une saveur particulière puisqu'elle coïncidait avec les 60 ans de l'École, tout en accueillant une promotion de 60 stagiaires.

Corine Postel et Gilles Chatras, les deux administrateurs en charge de l'École des Cadres, ont rappelé les enjeux d'engagement et de représentation portés par les élus de la CAPEB. Les ateliers consacrés à la prise de parole en public, animés par les journalistes de l'ISM, ont rythmé ces deux journées. Centré sur le caractère essentiel des actions d'influence que toute organisation patronale digne de ce nom

se doit de mener, le regroupement a permis de prendre appui sur les élections municipales pour travailler concrètement la posture à adopter face aux élus, aux médias et au grand public, dans une dynamique d'échange riche et collective.

Les ateliers se sont prolongés par un débat syndical avec le président de la CAPEB, offrant aux stagiaires l'opportunité de mettre en cohérence leurs réflexions avec les orientations et les politiques nationales. Le mercredi matin, les stagiaires ont visité l'Assemblée nationale et découvert ainsi l'un des organes vitaux du pouvoir en France. Ils ont été reçus par Yaël Braun-Pivet, la Présidente de l'Assemblée. [\(voir ici\)](#). La restitution finale a mis en lumière la qualité des travaux et l'engagement de cette



promotion. Puis, les échanges se sont poursuivis sur l'ancrage local de la CAPEB et la perspective des échéances électorales à venir. Au-delà des contenus, c'est surtout l'esprit de groupe qui a marqué ce regroupement cette année encore. Une promotion soudée, portée par une convivialité constante, fidèle à l'ADN de l'École des Cadres. Soixante ans après sa création, l'École continue ainsi de fédérer et de former une nouvelle génération d'élus, prête à s'investir pleinement dans les défis à venir. Bravo à tous !



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

